

PRÉVENTION INCENDIE

PAR JOEL PERRON, DIRECTEUR INCENDIE/PRÉVENTIONNISTE

L'hiver que nous venons de passer a sollicité une plus grande utilisation des poêles à bois. Alors parlons « chauffage au bois », une cause qui a nécessité l'intervention du service incendie une fois en 2013 et deux fois en 2014.



LA CHEMINÉE – LE RAMONAGE – LES CENDRES

TROIS DANGERS DU CHAUFFAGE AU BOIS

Le ramonage pour éliminer la créosote

-  Faites ramoner la cheminée par un professionnel **au moins une fois par année** ou à toutes les cinq cordes de bois brûlé si vous utilisez beaucoup votre appareil. Il est préférable de la faire ramoner au «**printemps**», car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de créosote ;
-  À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.) ;
-  Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer ;
-  **Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre** conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

AVANT



APRÈS



Conseils pour bien brûler et pour limiter les dépôts de crésote :

- 🔥 Utilisez du **bois de qualité et sec**. Le bois vert augmente la formation de crésote ;
- 🔥 Brûlez du bois **fendu en bûches de petite taille**. Elles brûleront plus proprement, formant moins de crésote ;
- 🔥 Faites brûler **peu de bûches à la fois** ;
- 🔥 Laissez entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.



La crésote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.

SAVIEZ-VOUS QUE...



- 🔥 Il faut jeter les **cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles**, car elles peuvent **rester chaudes jusqu'à 72 heures** ;
- 🔥 Il faut installer au moins **un avertisseur de monoxyde de carbone (CO)** quand vous avez un appareil à combustion ou un garage annexé à votre maison ;
- 🔥 Il faut installer un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, y compris le sous-sol.



N'OUBLIEZ PAS... QUAND ON CHANGE L'HEURE, ON CHANGE LA PILE !!!

Sources :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/>

<http://www.poelesfoyers.ca/> (Vidéo à voir sur ce site et liste des ramoneurs certifiés)